



Licenciement absence 3jours faute grave

Par **saalem75019**, le **28/04/2014** à **20:13**

J'ai passé un jugement aujourd'hui mon avocat a parlé 3 minutes après l'autre avocat a parlé 30 minutes le juge a décidé de prendre les deux dossiers pour voir et un résultat qui sort le soir

Après j'ai retourné dans 2 heures environ le juge a dit affaire numéro 3 et dégouté à sa demande j'ai pas compris l'audience et aucune papier m'on donné pour faire un appel et se la ve dire quoi dégouté à sa demande ??????? Après 6 ans de travail j'ai eu les mains vides ...merci de me donner une suite favorable ... dieux VOUS GARDE TOUS.

Par **P.M.**, le **28/04/2014** à **20:30**

Bonjour,

De toute façon si le Jugement a été rendu, vous allez en recevoir la signification éventuellement par l'intermédiaire de votre avocat qui s'il était aussi présent, pourrait vous l'expliquer entre temps...

Par **Juriste-social**, le **29/04/2014** à **09:42**

Bonjour,

Ce n'est pas "dégouté à sa demande" mais "débouté". Cela signifie que votre demande a été rejetée et que vous avez "perdu le procès" pour faire simple.

Vous pouvez toujours faire appel si votre dossier le justifie, mais il faut voir ça avec votre avocat ou, si celui-ci s'avère pas sérieux, avec un nouvel avocat ou un syndicat qui pourra s'occuper de votre affaire gratuitement.